

## CENTRE DE DEVELOPPEMENT ET FORMALITÉS DES ENTREPRISES (CDFE)

### Pièces à fournir pour une **OUVERTURE** d'une succursale en PF par une société étrangère

#### **A. Pièces relatives à la Personne Morale :**

- 1 extrait KBIS de la société de moins de 3 mois traduit en langue française
- 2 exemplaires des statuts modifiés traduits en langue française portant mention d'enregistrement fiscale du pays d'origine et certifiés conforme par le représentant légal enregistrés\*,

#### **B. Pièces relatives au Représentant local :**

- 1 Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation à gérer une société (imprimé téléchargeable sur le site) **du représentant local**
- 1 pouvoir du représentant local si il y a un et enregistré\*

#### **Si l'intéressé est français**

- 2 Photocopies de la Carte d'identité ou Passeport (en cours de validité) **ou** 2 copies de l'Acte de naissance (1 original et 1 copie, datant de moins de 3 mois)

#### **ATTENTION:**

- Pour les personnes nées dans un pays de l'Union Européenne, la pièce d'identité doit mentionner le Pays et le lieu de naissance (ex : SUISSE – Genève). Dans le cas contraire, fournir également tout autre document spécifiant le lieu de naissance.
- Pour les personnes nées en Nouvelle Calédonie: 3 copies de l'Acte de naissance de moins de 3 mois ou copie du livret de famille.
- Pour les personnes étrangères : 1 carte professionnelle de commerçant étranger délivrée par le SEFI (tél : 40.46.12.51) est à fournir au moment de l'immatriculation et si résident en Polynésie française, copie du titre de séjour

#### **Si Personne non astreinte à l'obligation visée ci-dessus :**

- Ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen dans les conditions fixées par l'article L.123-3 du code de commerce : tout document officiel établissant l'identité, accompagné le cas échéant d'une déclaration faisant connaître la filiation ;
- Titulaire de la carte de résident : copie de celle-ci même provisoire, accompagnée le cas échéant d'une déclaration faisant connaître la filiation.

**C. Pièces relatives à l'établissement :**

- En cas de création de fonds :** Justification de la jouissance des locaux (copie du bail, copie de l'acte de propriété, attestation de domiciliation du propriétaire, autorisation du propriétaire,...)
- En cas d'acquisition d'un fonds de commerce. Par achat, licitation, attribution par voie de partage :** 1 copie de l'acte enregistrée\* et attestation de parution dans un journal d'annonces légales visée par le Directeur d'un quotidien ou copie de celui-ci enregistrée\* et un exemplaire de demande de transfert de fonds commerce enregistré par le Trésor Public et le service de l'Enregistrement de Papeete.
  
- En cas de location-gérance d'un fonds de commerce :** - 1 copie du contrat de location-gérance enregistrée\* et attestation de parution dans un journal d'annonces légales visées par le Directeur d'un quotidien ou copie de celui-ci enregistrée

**D. Autres Pièces :**

- 1** Formulaire **M1** à remplir et signer (imprimé fourni par le CDFE ou téléchargeable sur le site)
- 1** Formulaire pour les impôts dit « **Annexe C** » à remplir et signer (imprimé téléchargeable sur le site)
- 1** Récépissé de paiement de l'annonce que l'Imprimerie Officielle fera paraître au JOPF après instruction au RCS (imprimé téléchargeable sur le site)
- 7 000 CFP** pour les frais de dossier en espèces, par chèque « libellé à l'ordre de la CCISM », par carte bancaire (hors amex) ou virement bancaire (fournir l'ordre de virement)  
Compte SOCREDO : 17469-00001-77555500070-08

*(\*) Documents à faire enregistrer au Service de l'Enregistrement – Bâtiment de la Direction des Affaires Foncières*

**\*Selon votre situation, des documents supplémentaires pourront vous être demandés par le CDFE ou par le Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete.**

## AVIS AUX USAGERS

Par arrêté N° 929CM du 11 juillet 2013, des frais d'insertion au JOPF seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> août 2013 pour toutes les formalités, à l'exception des radiations. Ils sont payables soit directement à la régie de l'Imprimerie Officielle, sise 43 rue des Poilus-Tahitiens, Paofai, soit par virement sur son compte CCP.

Le récépissé de paiement sera à joindre aux dossiers de formalités.

### 'ARERE', UNE OFFRE DE SERVICE EN LIGNE POUR REGLER VOS FRAIS D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)

Toute inscription au RCS (immatriculation, modification et radiation) fait l'objet d'une insertion au *Journal officiel* de Polynésie française. Une des conditions préalables à cette parution est l'obtention d'un justificatif de paiement



#### Une plateforme dédiée accessible à tout moment

Rendez-vous sur le site [lexpol.cloud.pf](http://lexpol.cloud.pf) puis accédez au menu "Les annonces judiciaires et légales" > Accéder à 'ARERE



#### Une solution rapide pour votre démarche

Réalisez votre démarche en quelques minutes depuis un poste informatique sans vous déplacer



#### Le paiement en ligne sécurisé

Acquittez-vous des frais d'inscription par carte bancaire via un formulaire de paiement en ligne sécurisé

### TYPES DE FORMALITES ET TARIFS (TVA 13% et TVA sociale 1%)

	HT
<b>Immatriculation</b>	
Entreprise individuelle (Type A).....	2475
Société commerciale et coopérative (Type B).....	6325
Société civile (Type C) .....	5225
GIE (Type D) .....	7975
<b>Modification</b>	
Entreprise individuelle (Type A).....	2475
Société commerciale et coopérative (Type B).....	3300
Société civile (Type C) .....	2200
GIE (Type D) .....	3300

Arrêté n° 929 CM du 11/07/2013 fixant les tarifs de l'imprimerie officielle - LP n° 2013-21 du 16/07/2013 - Art.LP 342-2 alinéa 1er du code des impôts (TVA 13%) ; Délibération n°2014-21 APF du 13 février 2014 modifiant la délibération n° 2004-55 APF du 11 mars 2004 portant réglementation du registre du commerce et des sociétés

Vous n'avez pas accès à Internet?  
Rendez-vous directement au guichet de la régie de recettes du service de l'imprimerie officielle pour déposer votre annonce et régler vos frais d'inscription  
Nos horaires :  
Du lundi au vendredi de 7H à 12H



### SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

43 rue des Poilus - Tahitiens  
BP. 117 98713 Papeete - TAHITI